

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE AU VIÊT-NAM

ENJEU

Le respect des droits de la personne au Viêt-nam demeure un sujet de préoccupation pour le Canada et une tâche sombre dans une relation bilatérale qui s'améliore sur les autres plans.

CONTEXTE

Le Viêt-nam, l'un des derniers pays communistes du monde, a entrepris des réformes approfondies dans le domaine de l'économie, mais beaucoup plus restreintes dans les secteurs administratif et politique. Les dernières années, la situation des droits de la personne s'est moyennement améliorée. La réforme a donné lieu à une légère liberté d'expression et à une certaine tolérance à l'égard des discussions religieuses et politiques. Malgré ces modestes tendances positives, le bilan de ce pays reste mitigé, et la situation des droits de la personne est loin d'y être satisfaisante. Le parti communiste reste résolument fidèle à l'unipartisme, et toute remise en question de son régime suscite une dure réaction de sa part. Un appareil de sécurité omniprésent demeure en place. Le Viêt-nam n'a pas encore eu d'élections libres et démocratiques et n'en aura probablement pas dans un proche avenir.

En 1992, le Viêt-nam a promulgué une nouvelle constitution qui prescrit le respect de tous les aspects politiques, civils, économiques, culturels et sociaux des droits de la personne. La constitution garantit aussi les libertés personnelles habituelles d'expression, de mouvement, d'association, la liberté de culte, la liberté de la presse, le droit à un revenu licite et même le droit à l'affirmation de soi. La condition toutefois est que ces libertés doivent être exercées dans le respect de la loi, ce qui autorise donc, par exemple, l'incarcération de dissidents qui défendent ouvertement le multipartisme. L'absence d'un appareil judiciaire indépendant limite également l'exercice de ces droits par les particuliers ou encore ne permet pas de dénoncer les violations des droits individuels par l'État.

On connaît plusieurs cas de violations des droits de la personne, dont celui de Nguyen Dan Que qui a deux frères au Canada et des parents aux États-Unis. Ses activités de promotion de la réforme politique (et sa qualité de membre d'Amnistie internationale) lui ont valu, en 1992, une condamnation à 20 ans de prison (ce qui vu son âge correspond à une détention à perpétuité). Un collègue, Doan Viet Hoat, est aussi une figure de proue de la dissidence. Sa femme a demandé au secrétaire d'État pour l'Asie et le Pacifique, M. Raymond Chan, que le Canada intercède pour son époux. Ce dernier continue de languir dans une prison d'une région éloignée du nord du Viêt-nam, et sa santé suscite de sérieuses craintes.

On s'inquiète aussi au sujet de l'incarcération de moines bouddhistes et de prêtres catholiques (le Canada s'intéresse à plusieurs de ces cas). La récente condamnation de plusieurs dissidents, dont celle du leader bouddhiste, Thich Quang Do, à cinq ans de prison en août 1995, a ravivé les préoccupations de la communauté internationale et a été vigoureusement dénoncée par les gouvernements des États-Unis et de l'Australie. Des écrivains, des poètes